

SEANCE PLENIERE COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE ARROUX-BOURBINC

MONTCEAU-LES-MINES, le 17 décembre 2013

COMPTE RENDU

Rédaction : S MULLER & S HASSAN, 30/12/13

ORDRE DU JOUR

Préambule : Présentation Sarah HASSAN et rappels calendaires

1. Validation de l'Etat Initial du SAGE
 2. Programme 2014
 3. Propositions budgétaires 2014
 4. Questions diverses
-



Mandats :

- M. Gabriel MOULIN (CCCBO) donne pouvoir à M. Christian BRESSOULALY (CABCS)
- M. Norbert ESTIENNE (CCA) donne pouvoir à M. Jean-Marc GUILHEM (SINETA)
- M. Michel PILARD (PAM) donne pouvoir à M. Jean-Claude NOUALLET (PAM)
- M. Jean-Yves TONDOUX (CUCM) donne pouvoir à M. Jorge FERREIRA (CUCM)
- M. Gilles PERRETTE (SIBVB) donne pouvoir à M. Georges SIMON (SIBVB)
- M. Gérard CHENAUD (PCB) donne pouvoir à Mme Annie PALLOT (PCB)
- Mme Paulette ACKERMANN (CCAMSV) donne pouvoir à M. Laurent SELVEZ (CG71)
- M. Jacques ROY (SIVOM du Ternin) donne pouvoir à M. Christian BRESSOULALY >>> *pouvoir annulé*
- l'UFC Que Choisir donne pouvoir au CPIE du Pays de Bourgogne
- la DREAL Bourgogne donne pouvoir à la DDT 71
- la SHNA donnent pouvoir au CPIE du Pays de Bourgogne >>> *pouvoir annulé*

Documents remis :

- Document « Etat Initial du SAGE AB »
- Synthèse du document « Etat Initial »
- Diaporama de séance
- Note présentant les points de l'Ordre du Jour (envoyée avec l'invitation)

NB : Les encarts « compléments » développent des éléments non présentés ou modifiés après la réunion

PREAMBULE : Présentation Sarah HASSAN et rappels calendaires

M. SIMON, Président de la CLE, présente **Sarah HASSAN**, arrivée depuis septembre 2013 pour **renforcer l'équipe d'animation**. M. SIMON remercie l'Agence de l'eau pour les subventions inhérentes à son recrutement.

Répartition des dossiers au sein de la cellule d'animation du SAGE

Steve MULLER	Sarah HASSAN
Etude Diagnostic	Etude Gouvernance, Zones humides
Journal	Journée « bassin »
Animation (CLE, budget...) & suivi des Contrats Territoriaux	

NB : Le travail sur les dossiers (répartis par animateur) se fera de concert au sein de la cellule d'animation. N'hésitez pas à mettre en copie de mail l'animateur non « concerné directement » par le dossier.

Steve MULLER rappelle le calendrier d'avancement du SAGE et précise :

- l'arrêté de périmètre du SAGE Arroux Bourbince fixe à **octobre 2016 la fin de l'élaboration** ;
- les statistiques nationales rapportent **une période moyenne de 6 ans pour l'élaboration des SAGE**.

Ainsi, l'Etat Initial est une première étape. Il convient désormais d'avancer sur la prochaine : le **Diagnostic**.

1. VALIDATION DE L'ETAT INITIAL DU SAGE

Le **document « Etat Initial »** est brièvement présenté pour validation. Il a été rédigé en interne par Steve MULLER (avec la participation de Sarah HASSAN pour la finalisation) ainsi que par le biais d'ateliers de travail avec les membres de la CLE.

Un bilan de cette première phase de travail est dressé. Au travers de la présentation du document de synthèse, les thématiques développées dans l'Etat Initial sont présentées : Cadre géographique et milieu physique / Usages / Qualité et quantité / Risques / Richesses patrimoniales / Acteurs, compétences, programmes et réglementation. **Un atlas cartographique et un document de synthèse** sont également joints.

1. Validation de l'Etat Initial

Bilan

+	-
Réalisation en interne	
Moins coûteux et meilleure connaissance du territoire par l'animateur	Démarche plus longue (difficultés vis-à-vis des mises à jour demandées)
Rédaction participative (investissement des partenaires)	Difficultés à trouver « limites » Etat initial / Diagnostic

Perspectives

- Une mise en exergue des investigations complémentaires
- **Pierre angulaire du Diagnostic** (prochaine étape de l'état des lieux)

A l'ordre du jour pour validation
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

ETAT INITIAL
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
ARROUX BOURBINCE

DOCUMENT DE SYNTHESE

Réalisé par Steve Muller et Sarah Hassan,
Cellule d'animation du SAGE

Décembre 2013

Logo SAGE Arroux Bourbince and logos of partner agencies (CLE, Agence de l'eau, Bourgoignes, etc.)

DISCUSSIONS

- F. REVEL déplore l'absence de présentation du contenu du document à valider, bien qu'il ait fait l'objet d'une CLE et de comités de relecture.

- A. DUPONT souligne que le travail de collecte a été long mais permet une vision globale du territoire et de ses problématiques. Toutefois, il suggère qu'une bonne définition du cahier des charges par la CLE aurait facilité la prise en compte des attentes de chacun et l'articulation avec le diagnostic. Il rappelle qu'il conviendra d'identifier les investigations complémentaires à intégrer au Diagnostic (ex. Gestion volumique, descriptif du volet agricole). Concernant la phase de finalisation, A. DUPONT souligne l'effort d'intégration des relectures et les modifications (fond et forme) qui ont apporté de la lisibilité au document. Cette phase a permis de faire « murir la CLE » et de mettre en exergue une logique commune. Elle constitue en cela une bonne introduction pour la suite de l'élaboration du SAGE.

- G. BOSSON fait part de ses retours d'expériences sur les SAGE côte-d'oriens, celui de la Tille notamment, et valide le document.

- J. FERREIRA présente l'Etat Initial comme une première étape bénéfique à une future gestion territoriale. Il résume également l'Etat Initial comme une photographie à un instant « t » et le Diagnostic comme devant être une évaluation factuelle et sans concession de l'existant.

- Concernant le document de synthèse, V. SANTINI demande à ce que le paragraphe traitant de l'industrie soit reformulé car il suggère davantage un diagnostic et présente une connotation négative vis-à-vis de l'industrie. E. DURANT demande une relecture du volet « Canal du Centre ». M. SIMON précise le contexte de rédaction du document de synthèse ; document complémentaire, rédigé à la demande de la dernière séance plénière de CLE afin de permettre aux élus une lecture concise des informations développées dans l'Etat Initial.

→ Le document Etat Initial est validé.

→ Vu les échanges sur le document de synthèse, il est décidé que l'équipe d'animation l'envoie pour relecture aux membres de la CLE. Retour attendu pour le 20 janvier.

2. PROGRAMME 2014

Outre la poursuite de l'élaboration du SAGE, l'articulation du SAGE et des Contrats Territoriaux ainsi que la (re)mobilisation des membres de la CLE (et de ses partenaires) sont les objectifs identifiés par la cellule d'animation. Pour 2014, elle propose donc un programme reposant sur les volets suivants :

VOLET		JAN-MAR	AVR-JUI	JUI-SEP	OCT-DEC
ETUDES	DIAGNOSTIC				
	GOUVERNANCE				
SUIVI / COORDINATION TERRITORIALE	ZONES HUMIDES				
	CONTRATS				
COMMUNICATION	JOURNAL				
	SORTIE / JOURNEE BASSIN				
	INTERVENTIONS				
	AUTRES				
ANIMATION	FINANCES				
	VEILLE				
	REUNIONS				

2.1 Etude Diagnostic

Pour faire suite à l'Etat Initial, le **Diagnostic** est la prochaine étape de l'élaboration du SAGE. Un comité de pilotage va être mis en place dans les premières semaines de 2014 afin d'élaborer le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

ETAT DES LIEUX 1ere étape de l'élaboration du SAGE 2010-2016	Etat initial	Recueil et synthèse des données existantes sur le bassin versant (techniques, scientifiques, réglementaires, socio-économiques)
	Diagnostic	Analyse de la satisfaction des usages et de l'état des milieux par rapport à leurs potentialités. Identification et hiérarchisation des enjeux
	Tendances et scénarios	Dégager les grandes tendances d'évolution du bassin versant (selon les perspectives suivantes : préservation, dégradation et/ou restauration des milieux) Construire et examens de scénarios autour de la double préoccupation « milieux et usages » et en fonction des objectifs poursuivis par les acteurs.

2.2 Etude « gouvernance »

Fin 2012, un groupe de travail (MISEN et sous-préfecture) a initié une réflexion sur la représentativité de la structure porteuse du SAGE ainsi que sur l'articulation des différentes démarches de gestion sur le bassin versant. Pour y faire suite, une **étude « Gouvernance »** sera menée en 2014 et se déroulera en 2 phases ; la première en interne pour un état des lieux (structures, outils de gestion, financements...), la seconde sera déléguée à un prestataire qui soumettra des propositions de restructuration. L'étude est entièrement financée (70% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 30% par le Conseil Régional de Bourgogne). S HASSAN souhaite réunir un comité de pilotage (groupe de travail initial et élus volontaires) avant le lancement du marché public.

DISCUSSIONS

- F. REVEL attend de l'étude « Gouvernance » des propositions permettant une mutualisation des moyens et une meilleure lisibilité des acteurs de l'eau sur le territoire. L'objectif est de sortir de la logique « 1 outil, 1 financement ». La perspective d'une structure globale à l'échelle du bassin (peut-être de type EPAGE) est avancée. Au sein de cette future structure, une représentativité forte et cohérente (élus « moteurs ») sera indispensable à une bonne gestion.

- A. DUPONT rappelle qu'à ce jour une réflexion sur la représentativité des collectivités au sein de la CLE est nécessaire mais difficile sur le plan politique (entre la réforme des collectivités au 1^{er} janvier 2014 et les élections municipales de mars 2014, les nouveaux élus ne sont pas encore connus). Parallèlement, il s'interroge sur la nécessité d'une modification de la composition de la CLE suite à la réforme. Il sera important que les communautés de communes soient représentées.

- G. SIMON rappelle que l'étude prendra en compte les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale.

2.3 Communication

Une **troisième édition du journal** est prévue pour le premier semestre ainsi que des **outils (kakémonos...)** pour valoriser l'étude « zones humides ».

La cellule d'animation propose également l'organisation d'une « **journée Bassin Arroux-Bourbince** » en collaboration avec les animateurs des contrats territoriaux et le CPIE. Cette journée d'échanges vise à faire connaître les démarches en cours et les enjeux du territoire aux nouveaux élus et autres acteurs territoriaux (visite terrain, intervention d'un expert...).

DISCUSSIONS

- C. BRESSOULALY rappelle que le Journal, comme outil de communication auprès des élus, n'est peut-être pas la solution la plus appropriée au vu du nombre de documents reçus par ces derniers. J. FERREIRA est d'accord. Tous deux pensent qu'une courte vidéo serait plus judicieuse pour la sensibilisation.

- D. FAVRICHON propose que la journée Bassin soit organisée en septembre pour qu'elle profite aux nouveaux élus membres de la CLE.

2.4 Coordination territoriale / Zones Humides

Concernant la coordination territoriale, la cellule d'animation souhaite accroître la mutualisation entre les outils (SAGE/Contrats) sur le territoire. Une réflexion sur le partage des données entre structures sera également envisagée. Ce travail de concertation concernera notamment la vulgarisation de l'étude de pré-localisation des Zones Humides.

DISCUSSIONS

- A. DUPONT rappelle que le SIBVB et le SINETA ont repris les conclusions de l'étude pour prioriser leurs inventaires sur la Bourbince et l'Arroux. Le SAGE a toute sa légitimité pour la coordination et l'homogénéisation de la méthodologie. A. DUPONT informe également qu'une cellule de coordination et d'appui technique Zones Humides, financée par l'Agence de l'eau, sera portée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) sur la partie bourguignonne du bassin AELB. Le CENB sera donc un partenaire technique indissociable et pourra également aider à la sensibilisation des acteurs.

→ L'étude Diagnostic débutera dès janvier 2014 avec la mise en place d'un groupe de travail pilotant l'étude (CCTP, CAO, suivi du bureau d'étude, etc.)

→ Concernant l'étude gouvernance, un mail sera prochainement envoyé aux membres de la CLE pour soumettre un rétro-planning et un comité de pilotage (appel aux élus volontaires).

→ La cellule d'animation du SAGE va proposer aux animateurs du territoire une réunion inter-structures (contrat territoriaux et autres partenaires techniques et institutionnels) pour poursuivre de manière coordonnée les actions sur le volet Zones Humides.

3. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2014

Deux propositions budgétaires sont présentées.

Une **proposition « basse »** met en exergue un autofinancement inchangé pour les collectivités depuis 2009 (14 500€). Une des particularités de cette proposition révèle que l'étude Diagnostic serait opérée en régie, avec Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ; soit un temps d'étude qui se poursuivra au-delà de 2014.

Une **proposition « haute »** relève les cotisations de l'autofinancement de 14 500 € à 26 000 €. Cette augmentation permet de déléguer l'étude Diagnostic à un bureau d'études, et ainsi avancer sur l'élaboration du SAGE et sur les actions programmées au calendrier 2014.

DISCUSSIONS

- *JC NOUALLET rappelle que le Pays de l'Autunois Morvan qui a conventionné avec le SIBVB pour l'élaboration du SAGE, avait pris cette décision en 2009 afin de ne pas freiner la dynamique. Cependant, il juge que cette augmentation peut subir un blocage en comité syndical (Pays Autunois Morvan). La solution qu'il propose est de se rapprocher des intercommunalités (qui auront les compétences « milieux aquatiques » au 1^{er} janvier 2014) pour établir de nouveaux conventionnements. Le Pays ne serait plus un intermédiaire aux communautés de communes permettant ainsi un meilleur relai local de l'information.*

- *A. PALLOT rappelle qu'elle ne peut pas valider pour le Pays Charolais Brionnais une augmentation budgétaire sans en faire écho au comité syndical du Pays.*

- *G. SIMON, JM GUILHEM et A. DUPONT rappellent que cette augmentation est nécessaire pour avancer.*

- *G. SIMON rappelle que le budget est « soumis » à la CLE mais que son vote relève du Conseil Syndical de la structure porteuse du SAGE, le SIBVB.*

- *G. SIMON propose d'évoquer à nouveaux ces « débats d'orientations budgétaires » suite aux élections municipales.*

→ **D'ici la mise en place de la nouvelle CLE, la cellule d'animation transmet les éléments budgétaires aux élus représentant les Pays (pour avis, en conseils communautaires).**

→ **Afin de subvenir aux besoins de fonctionnement, il a été décidé, post-réunion, que le SAGE fonctionnera sur l'hypothèse d'un budget inchangé (proposition basse) jusqu'aux élections municipales. La décision finale pour le budget 2014 (part de l'autofinancement) reste à adopter.**

4. QUESTIONS DIVERSES

Pour faire suite à un courrier de novembre 2013, la **Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire** demande officiellement l'avis de la CLE sur le projet d'arrêté préfectoral « interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires dans les fossés, caniveaux, avaloirs et bouches d'égout en vue de limiter la contamination des milieux aquatiques ».

DISCUSSIONS

- D. FAVRICHON indique que la Direction des Routes et des Infrastructures (71) n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses accotements depuis 2013.

- Certains élus de la CLE mettent en avant la difficulté que rencontreront les communes pour l'entretien de leurs espaces verts. Ils estiment qu'une période d'adaptation serait nécessaire.

- F. REVEL et E. DURAND précisent que la police de l'eau privilégiera l'information des intéressés pendant les premières années avant de procéder à des contrôles assortis de pénalités.

- A. DUPONT indique que l'Agence de l'eau peut aider les communes pour l'acquisition de matériels alternatifs.

- J-C. NOUALLET fait remarquer qu'il serait judicieux que de telles dispositions soient harmonisées avec les autres départements (département de la Côte-d'Or et de la Nièvre pour le territoire du SAGE).

→ A l'issue des discussions, la CLE donne un avis favorable à ce projet d'arrêté.

Synthèse de la note de la DDT précisant le contexte départemental et du projet d'arrêté préfectoral

En Saône-et-Loire, les teneurs en herbicides dans les cours d'eau et plans d'eau sont en augmentation.

84% des prélèvements réalisés en 2011 sur 28 stations départementales présentaient des traces de pesticides. L'AMPA (molécule de dégradation du glyphosate, substance active du Round Up) est retrouvée dans 70% des prélèvements. Des molécules non dégradées sont également retrouvées à proximité immédiate des milieux aquatiques. L'utilisation directe de produits phytosanitaires sur des secteurs propices au ruissellement est sans doute une des explications de ces teneurs anormalement élevées.

La mise en place de zones de non-traitement le long des cours d'eau (*arrêté ministériel du 12 novembre 2006 instaurant les Zones Non Traitées*), les efforts réalisés par la profession agricole (mobilisation du *Plan Végétal Environnement* pour la réalisation d'aires de lavage de pulvérisateurs notamment) et l'engagement de 38 communes dans l'appel à projet « *zéro-phyto dans nos villes et nos campagnes* » sont les premières actions significatives pour agir sur ce type de pollutions mais ne semblent pas suffisantes pour inverser la tendance.

Dans ce contexte, cet arrêté permettra de contraindre les utilisateurs (gestionnaires d'infrastructures, particuliers, collectivités...) à **changer de pratique et contribuera ainsi à prévenir les apports directs dans les milieux aquatiques.**

Aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne aux collectivités concernant la gestion alternative du désherbage communale

→ Réduire l'usage des pesticides

Etude, diagnostic et plan de gestion	Subvention 50 %	Préalable à tout projet d'acquisition de matériel alternatif
Acquisition de matériel de désherbage alternatif	Subvention 35 à 50 %	Acquisition individuelle 35 % ; collective 50 % Limitée à certains matériels
Appui à l'animation, communication, sensibilisation	Subvention 50 %	En cohérence avec les plans régionaux Ecophyto 2018

Extrait de « 10e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2013-2018 • Réduire et traiter les pollutions des collectivités », janvier 2013

PERSONNES INVITEES : LES MEMBRES DE LA CLE DU SAGE ARROUX BOURBINCE (ET SES INVITEES)

LISTE DES PERSONNES PRESENTES (23)

COLLEGE DES ELUS (7)	
Président de la CLE	M. Georges SIMON
1^{er} Vice-président	M. Jean-Marc GUILHEM
4^e Vice-présidente	Mme Annie PALLOT
CA Beaune Cote et Sud	M. Christian BRESSOULALY
Conseil Général de Saône-et-Loire	M. Laurent SELVEZ
CUCM	M. Jorge FERREIRA
Pays de l'Autunois Morvan	M. Jean-Claude NOUALLET
COLLEGE DES USAGERS (3)	
Chambre d'Agriculture Saône et Loire	Mme Sophie SIMONET
CPIE Pays de Bourgogne	Mme Bérengère DURET
UNICEM Bourgogne	Mme Valérie SANTINI
COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT (7)	
Agence de l'Eau Loire Bretagne (délégation Allier Loire Amont)	M. Aymeric DUPONT
Agence Régionale de Santé	Mme Martine POIRIER
DDT de Cote d'Or	M. Gilles BOSSON
DDT de Saône-et-Loire	M. Frédéric REVEL
ONEMA	M. Emmanuel DURAND
Sous-préfecture d'Autun	M. Jérôme SAUVEGRAIN
VNF	M. Régis LEGER
INVITES TECHNIQUES (6)	
CMCU (invitée technique)	Mme Viviane PERRIER-GRITTI et M. Nicolas ROUSSEL
Conseil Général de Saône-et-Loire (invité technique)	M. David FAVRICHON
Pays Charolais Brionnais (invité technique)	Mme Maud BALADIER
Cellule Animation de la CLE SAGE AB	Mme Sarah HASSAN et M. Steve MULLER

LISTE DES PERSONNES EXCUSEES (19)

COLLEGE DES ELUS (10)	
2è Vice-président	M. Michel PILARD
3è Vice-président	M. Jean-Yves TONDOUX
5è Vice-président	M. Gabriel MOULIN
6è Vice-présidente	Mme Paulette ACKERMANN
CC Autunois	M. Norbert ESTIENNE
CC Pays d'Arnay le Duc	M. Gérard DAMBRUN
Parc Naturel Régional du Morvan	M. Jean-Baptiste PIERRE
Pays Charolais Brionnais	M. Gérard CHENAUD
SIBVB	M. Gilles PERRETTE
SIVOM du Ternin	M. Jacques ROY
COLLEGE DES USAGERS (4)	
AOMSL	Son représentant
SHNA	Son représentant
UFC Que Choisir	Son représentant
UNICEM Bourgogne	Son représentant
COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT (3)	
CRPF Bourgogne	Son représentant
DDT de Nièvre	Son représentant
DREAL Bourgogne	Son représentant
INVITES TECHNIQUES (2)	
Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or (invité technique)	Mme Anne HERMANT
CMCU (invité technique)	M. Brice LEDILOSQUER

LISTE DES PERSONNES ABSENTES (14)

COLLEGE DES ELUS (6)	
7è Vice-président	M. Jacques REBILLARD
CC Liernais	M. Pierre POILLOT
Conseil Général de Côte-d'Or	M. Pierre GOBBO
Conseil Général de la Nièvre	Mme Jocelyne GUERIN
EP Loire	M. Dominique LOTTE
Syndicat d'Aménagement du Mesvrin	M. Pierre DECHAUME
COLLEGE DES USAGERS (7)	
CCI de Saône et Loire	Son représentant
CEN Bourgogne	Son représentant
Comité Départemental de Canoë de Saône et Loire	Son représentant
Ecomusée Le Creusot Montceau	Son représentant
EDF	Son représentant
Fédération de Pêche de Saône-et-Loire	Son représentant
SAFER	Son représentant
COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT (1)	
ONCFS	Son représentant